



N° 2026_075

FINANCES – Décision modificative n°2 budget communal

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 31 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 7 septembre 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Christiane BRESSION, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE, Jean-Luc FOURNIER, Christine ADRIAN, Bruno GUITTARD, Chloé LEQUERTIER, Isabelle BRIARD, Christophe DEWAELE, Éric DODET, Joël GIRARD, Fabrice GRIGIS, Angélique REBELO.

En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 24
Votants : 27

Excusés :

Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSÉ, Martine PROUST

Pouvoirs :

Dominique RENAULTJean-Luc FOURNIER
Jean-Marc MASSÉCarl LEQUERTIER
Martine PROUSTCatherine AWUSSI

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal afin d'ajuster certains crédits budgétaires et d'intégrer les recettes nouvellement notifiées.

La présente décision modificative permet notamment d'intégrer les subventions attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre du Fonds Publics et Territoires, pour un montant total de 24 900,00 €, réparti comme suit :

- 15 800,00 € pour le financement de l'acquisition d'un minibus ainsi que d'équipements mobiliers et ménagers pour l'ALSH ;
- 1 400,00 € pour le financement de l'achat d'équipements de fonctionnement destinés au renouvellement du matériel éducatif et pédagogique de la crèche « Les Oursons » ;
- 7 700,00 € pour le financement d'équipements d'investissement destinés à la crèche « Les Oursons », notamment pour l'aménagement d'un espace Snoezelen, l'acquisition de mobilier et de jeux extérieurs.

La décision modificative prévoit également l'ajustement de certains crédits, notamment en raison de la révision des prévisions de dépenses relatives à la consommation d'eau, ainsi que l'inscription de crédits nécessaires aux opérations de marquage et de travaux de voirie.

Les crédits sont ajustés comme suit (*montants exprimés en TTC*) :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération approuvant le budget primitif 2026 de la Commune ;

Vu la délibération n° 2026_046 relative à la décision modificative n°1 du budget communal ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de tenir compte de l'évolution des dépenses et des recettes ;

Considérant les notifications de subventions reçues au titre du Fonds Publics et Territoires de la CAF ;

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits correspondants au budget communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2026, telle que présentée et annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables et budgétaires nécessaires à son exécution.

ADOpte la décision modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2026.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611-213 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60611-321 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	543.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60611-511 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621-830 : Fournitures non stockées - Combustibles	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 043.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 73156-020 : Versement mobilité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 557.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 557.00 €
R- 747888-4221 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 400.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 400.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 043.00 €	9 000.00 €	0.00 €	2 957.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 1318-331 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 500.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 500.00 €
D-21351-01 : Install. générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-845 : Installations de voirie	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-512 : Autres réseaux	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21828-510 : Autres matériels de transport	0.00 €	38 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000.00 €	63 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	40 000.00 €	63 500.00 €	0.00 €	23 500.00 €
Total Général	26 457.00 €		26 457.00 €	

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 7 septembre 2026,*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 045-214502692-20260907-2026_075-BF

